

ARN – Assemblée Générale du 7 mars 2019

La 47^{ème} Assemblée Générale de notre Association s'est tenue le 7 mars 2019 en Bergère comme par le passé. Après avoir souhaité une cordiale bienvenue aux 245 membres présents, le Président passe la parole à **M. Philippe Vossen**, Directeur des Ressources Humaines du Centre et qui représente aujourd'hui la Direction de Nestlé.

Excusant l'absence de **Mme Guillaume-Grabisch**, nouvelle Directrice Générale en charge des RH & Business Services, M. Vossen dit son plaisir à être des nôtres pour ouvrir cette assemblée « dans notre maison » où il y retrouve quelques visages familiers.

En présentant les résultats du Groupe que MM. **M. U. Schneider** et **F. X. Roger** ont divulgués quelques semaines plus tôt, il confirme que ceux-ci ont été globalement très positifs, pratiquement tous les indicateurs démontrant que les objectifs 2018 ont été atteints, une claire amélioration par rapport à 2017 et 2016 qui avaient été plutôt décevants. La croissance organique monte à 3% et la marge opérationnelle à 17%, toutes les catégories de produits et toutes les régions géographiques ayant apporté leur contribution à ces résultats supérieurs à ceux des concurrents principaux de Nestlé. Ce ne sont toutefois pas les concurrents historiques qui touchent le plus Nestlé mais bien les nouveaux acteurs locaux qui, très focalisés sur leur propre environnement, répondent très vite aux consommateurs : leurs « marques distributeurs » augmentent leur pénétration et grignotent des parts de marchés aux grands groupes.

Concernant les coûts de structures, M. Vossen nous informe qu'ils sont en diminution d'année en année, entraînant une amélioration de l'efficacité de celles-ci au niveau du Groupe, amélioration bien marquée entre 2018 et 2017. Des « revues stratégiques » sont en cours de manière permanente, citant pour exemple Nestlé Skin Health ou Herta, afin de s'assurer de la cohérence entre la stratégie globale et les diverses unités du Groupe.

Lors de la séance de Q&R qui s'en suit, M. Vossen confirme que la définition de l'égalité salariale est un sujet complexe, plusieurs critères pouvant être considérés. Au niveau du siège, si la situation n'est pas parfaite aujourd'hui compte tenu de la faible participation du genre féminin dans les positions clés, on constate que Nestlé Suisse a maintenant progressé vers une parité parfaite en matière de salaire entre hommes et femmes. Quant aux revues stratégiques citées plus haut, M. Vossen confirme qu'il n'est envisagé aucune incidence, directe ou indirecte sur le fonctionnement de l'ARN.

Sur cette note positive, le Président remercie M. Vossen et enchaîne avec l'ordre du jour. A fin 2018, l'effectif de l'ARN se monte à 1022 membres, contre 1061 l'année précédente, deux chiffres dans lesquels se maintient l'évolution de nos membres depuis le début des années 2000. En revanche, si en 2017 l'ARN avait légèrement rajeuni, elle s'est mise à vieillir en 2018 : on assiste à un glissement des âges vers les plus de 76 ans qui augmentent de quelque 30% alors que les moins de 76 ans diminuent de 17%.

Commentant brièvement les activités de 2018, bien résumées dans les Reflets 2018 que chacun a reçu, le Président se dit satisfait du taux de participation à celles-ci : 1840 personnes se sont inscrites en total cumulé aux diverses activités proposées ! Il en profite pour remercier les différents animateurs de section avant de relever l'énorme travail accompli par nos 3 Webmasters, **Marie-Christine, Charles et Jacqueline**, pour la refonte complète du site internet durant l'année écoulée. Avec les séances de formation des différents utilisateurs, ce sont des heures et des heures de travail qui ont été investies. Le

nouveau site www.arninfo.ch se veut plus moderne et convivial, bien adapté aux smartphones avec son menu déroulant et permettant en 2 ou 3 clics de trouver toute l'information recherchée. Tous méritent nos applaudissements.

C'est ensuite au tour de notre Trésorier **Martin Suter** de nous dire qu'il n'aime pas particulièrement parler de chiffres rouges mais que comme il s'agit d'une bonne cause, soit le coût du nouveau site de quelque CHF 17.000.-, il avait été décidé de le passer directement aux frais de 2018. En excluant ces frais de nouveau logiciel on arrive à une perte raisonnable de CHF 240.- ce qui démontre que les dépenses liées aux diverses activités sont bien contenues.

Du côté des recettes nous avons pris note d'une réduction de 10% de la contribution de Nestlé à CHF 13.500.- pour l'année. Il relève toutefois que la contribution de Nestlé ne se limite pas à son subside annuel mais englobe également l'utilisation de cette salle pour l'AG, du Wellness pour le cocktail ainsi que du soutien de l'ASLN, **M. Fred Vampa et Mme Daniela Collet** qui nous permettent de tenir notre système à jour ce dont nous sommes reconnaissants.

Tenant compte de cette évolution des comptes, Martin propose de relever la cotisation annuelle de CHF 25.- à CHF 30 dès cette année.

Le bilan 2018 souffre donc de la charge du nouveau logiciel avec une fortune qui s'établit maintenant à quelque CHF 46.000.- et après proposition de décharge donnée par le Vérificateur, **M. P. Dubuis**, l'Assemblée approuve les comptes par acclamation.

La parole est ensuite donnée au Directeur du Fonds de Pension, **M. C Sarrasin**, accompagné de **MM. J-P Coutaz**, responsable de l'Administration du Fonds, et de **C. Von Roten**, gérant de fortune.

M. Sarrasin ne cache pas son plaisir à être des nôtres, plaisir partagé, malgré des nouvelles moins réjouissantes qu'il va nous transmettre sur la performance du Fonds en 2018. Comme chacun le sait, l'année a été marquée par de fortes turbulences sur les marchés financiers, particulièrement durant le dernier trimestre. Ceux-ci ont été affectés par une politique plus restrictive en matière de crédit aux USA, la non-résolution de la crise commerciale USA-Chine et, en Europe, par des tensions politiques engendrées entre autres par la dette italienne ou le Brexit. Le résultat de ces combinaisons entraîne pour le Fonds une perte de 4% en 2018 qui affecte le taux de couverture qui passe 113 à 106,4%.

La bonne nouvelle toutefois est que ce taux est aujourd'hui 7 mars 2019 remonté à 112% grâce à la reprise des marchés financiers durant ces 2 premiers mois. M. Sarrasin nous assure que le Fonds Nestlé, grâce à sa saine gestion de fortune et son efficacité opérationnelle se place parmi les très bons fonds de pension. A la question habituelle de savoir si nos rentes vont augmenter, M. Sarrasin confirme que toute hausse n'est guère envisageable tant que le taux de couverture ne dépasse pas les 120% au moins et que cette décision est du ressort du Conseil de fondation. Avec les longévités qui augmentent et des rentabilités qui baissent, le Fonds a également dû prendre les décisions d'ajuster en conséquence ses tables de mortalité et d'abaisser son taux d'intérêt technique. Les deux conséquences majeures ont été une augmentation sensible des engagements en faveur des rentiers afin de garantir le versement des rentes en cours (financée par le Fonds lui-même par le biais de réserves constituées à cet effet et aussi par Nestlé SA) et une baisse des taux de conversion pour les assurés actifs.

En parlant de la gouvernance du Fonds, M. Sarrasin nous informe que, pour la première fois, c'est un retraité, **M. P. Vogt**, qui assurera la Présidence du Conseil de Fondation du Fonds de Pension Nestlé, comme représentant de l'employeur Il en profite pour remercier **M. J. Macchi** qui fut le représentant des retraités au Conseil avec voix consultative et souhaite la bienvenue à son successeur, M. M. Suter.

M. Sarrasin passe ensuite la parole à **M. J-P. Coutaz** en charge de l'Administration du Fonds dont les rôles essentiels sont d'accompagner les retraités, gérer les dossiers et conseiller l'ensemble des membres du Fonds : une équipe d'une dizaine de gestionnaires traitent donc des quelque 10.000 membres du Fonds en Suisse. L'objectif de cette réorganisation de l'administration est de consolider les relations avec les assurés et les partenaires internes ou externes afin de les accompagner avec un conseil de haute qualité de leur vie active à la retraite. M. Coutaz invite les retraités à visiter le site internet www.FPN.ch , section « bénéficiaires de rentes » pour y trouver de plus amples informations.

Après quelques questions bien techniques, le Président reprend la main en remerciant chaleureusement la Direction du Fonds de Pension que l'on a toujours un immense plaisir à recevoir et écouter.

A la fin de 2018, notre Vice-Président depuis 5 ans, **Jan Sassen**, a souhaité retrouver un peu de liberté. C'est donc avec regret que nous enregistrons sa démission du Bureau et le remercions bien chaleureusement pour son engagement durant ces années. Pour le remplacer, le Comité propose **Mme Jacqueline Galley**, qu'il avait cooptée l'an dernier déjà, en qualité de **Vice-Présidente** et aussi de Webmaster. Jacqueline Galley est élue par acclamation de même que le Trésorier Martin Suter, et le Président André Porchet, qui veulent bien poursuivre l'aventure.

L'augmentation de la cotisation annuelle, de CHF 25.- à CHF 30.- avec effet immédiat, et prévue à l'ordre du jour selon les statuts, est acceptée unanimement par l'Assemblée.

En concluant cette Assemblée, le Président présente brièvement les activités prévues pour 2019 dont les programmes figurent sur le site internet et en profitent pour remercier, au nom de tous, ceux qui s'engagent sans compter et donnent leur temps pour organiser toutes ces activités. Il remercie **Olivier de Rahm** et **Antonio Mayo** pour leur contribution, le premier à l'Informatique et le deuxième à la Pétanque pendant de longues années, deux sections qui sont maintenant à la recherche d'un nouveau volontaire.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le **19 mars 2020** dans l'Auditorium du Centre de Conférence de Bergère. Cette salle ne pouvant contenir que 200 places il est d'ores et déjà recommandé de s'inscrire dès réception de la convocation.

A l'année prochaine donc et bonne continuation !